

NOTE DE SERVICE
RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS
Saison estivale 2024

PROCEDURE :

Les jeunes sollicitant un emploi saisonnier sont invités à compléter un formulaire de « demande d'emploi saisonnier » disponible :

- sur le site [www.ville-granville.fr /Citoyenneté/Mairie / La Ville recrute / emplois saisonniers](http://www.ville-granville.fr/Citoyenneté/Mairie/La_Ville_recrute/emplois_saisonniers)
- sur le site de www.granville-terre-mer.fr « nous recrutons »
- à l'accueil de la Mairie de Granville

Ce formulaire est à remettre au Service des Ressources Humaines par mail à l'adresse recrutement@ville-granville.fr ou en déposant le formulaire à l'accueil de la Mairie de Granville.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 1^{er} MARS 2024

La sélection des candidats sera effectuée selon les critères suivants :

- Le nombre de contrats par saisonnier bénéficiaire n'est pas limité
- Possibilité de contrats supérieurs à un mois
- Compétences/qualifications :
 - Aptitudes physiques du candidat
 - Connaissances théoriques (adéquation entre la formation du jeune et le poste de saisonnier) et qualités relationnelles
 - Exigences spécifiques selon les postes : permis B, pratique d'une langue étrangère, diplôme spécifique (BAFA)
- Être âgé de 18 ans ou plus lors du 1^{er} jour de travail.
Selon les postes et à titre exceptionnel, possibilité d'être âgé de 17 ans (avec autorisation parentale). La priorité sera donnée aux candidats majeurs.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date butoir réception des candidatures : *1^{er} mars 2024*
- Instruction par le Service RH
- Transmission des candidatures aux chefs de service : *15 mars 2024 au plus tard*
- Retour des chefs de service au service RH : *29 mars 2024*
- Réponses positives / négatives aux candidats : *mi-avril 2024*